

VILLE DE LA VERRIÈRE

Collecte des encombrants



La collecte des encombrants a lieu le 2ème mardi du mois sauf pour le Village, il faut prendre rendez vous pour enlever les encombrants.

[Télécharger le calendrier de collecte des déchets 2024](#)

Prendre rendez-vous pour enlever les encombrants

Des solutions pour réduire vos déchets

Si vous souhaitez changer de bac, UN SEUL ET UNIQUE LIEN - cliquez [ici](#)

Consignes de collecte des encombrants:

Les objets encombrants sont des déchets volumineux et/ou lourds provenant des particuliers (2 m³ maxi).

Ces objets, de taille raisonnable, doivent être portables par deux personnes et ne pas encombrer le passage.

- Ferraille
- Matelas, sommiers et meubles (privilégiez la reprise par le magasin lors d'un nouvel achat)
- Bois d'ameublement

Les objets refusés* sont (liste non exhaustive) :

- Produits toxiques (phytosanitaires, huiles, peintures...)
- Déchets dangereux (bouteille de gaz, verre brisé, fenêtres...)
- Gravats, plâtre, sanitaires
- Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques -D3E (Réfrigérateurs, TV, lave-linge,...)

* Acceptés sous conditions en déchetterie, se renseigner auparavant.

Liens utiles

[SQY Déchets](#)

Contact

Plus d'infos :

Tél. 0 800 078 780